Motion du 28 juin 2011 de MM. Julien Cart, Eric Bertinat, Pascal Spuhler, Mmes Maria Casares, Olga Baranova et Marie Chappuis: «Bâtissons un parc aventure au bois de la Bâtie».

(ainsi amendée et acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 26 mars 2014, dans le rapport M-978 A)

MOTION

Considérant:

– que le bois de la Bâtie est un site chargé d'histoire, qu'il a été offert à la Ville en 1869 par les frères Turrettini afin qu'il reste un parc public, qu'il est situé aux portes de Genève dans un cadre géographique exceptionnel et qu'il est très apprécié des Genevoises et des Genevois;
– qu'il serait particulièrement bienvenu de mettre en valeur ce site à travers la création d'activités récréatives, par exemple un parc aventure (aussi appelé «accrobranche»), qui permettront à la population locale de redécouvrir cet endroit privilégié;
– que des études ont été faites par l'association Les Amis de la Bâtie (M. Monnard) et ont montré que le bois de la Bâtie est le lieu le plus adéquat pour ce genre d'activités en termes d'accessibilité, d'impact sur la nature et d'infrastructures déjà existantes (à savoir des sentiers idéalement disposés, une place de jeux, un parc animalier, etc.);
– que le canton de Genève ne dispose d'aucune activité similaire, contrairement aux cantons romands et à la France voisine; que, dès lors, de nombreuses familles sont contraintes de rechercher toujours plus loin des activités récréatives alors que la Ville de Genève regorge de ressources qui permettraient de leur offrir ces moments de loisirs;
– qu'il existe une forte demande de la population en matière de sport de proximité et d'activités interurbaines;
– que ce genre de concept s'inscrit tout à fait dans les politiques de prévention menées par la Confédération contre la sédentarisation grandissante de nos sociétés, les maladies et les coûts qu'elle induit;
– qu'il s'agit d'une activité ludique qui permet de sensibiliser toutes les générations aux comportements à adopter dans la nature;
– que ce concept d'accrobranche permettra d'améliorer la cohésion sociale et le lien intergénérationnel: pendant que les jeunes passent d'arbre en arbre, les grands-parents peuvent les suivre d'en bas le long du chemin;
– que ces structures sont légères et qu'elles respectent totalement l'environnement, ces installations se mariant totalement à la nature (on ne plante pas de clous) et étant démontables en tout temps;
– qu'il s'agit d'un sport en vogue depuis vingt ans, qui ne demande pas de connaissances complexes une fois la courte formation reçue,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

– de créer un projet d'étude avec les spécialistes de la Ville dans ce domaine;
– de réaliser un parc aventure au bois de la Bâtie dans les plus brefs délais;
– que l'aventure commence à la Bâtie, en créant ce parc accrobranche pour le bonheur de nos citoyen-ne-s!
– de développer des synergies avec le parc accrobranche du parc des Evaux, une fois le projet réalisé.